

Coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1987)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Organes du Mouvement

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil des Délégués, auquel prennent part les représentants des Sociétés nationales, du CICR et de la Ligue, s'est réuni le 27 novembre, à Rio de Janeiro, sous la présidence de M. Cornelio Sommaruga, président du CICR.

Le Conseil a débattu de la contribution du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la paix (cf. aussi ci-après "Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix") et il a adopté par consensus quatre résolutions sur ce thème:

□ dans sa résolution 1, le Conseil des Délégués a institué un "Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité", lequel sera attribué par la Commission permanente à des Sociétés nationales ou à des personnes ayant activement contribué, dans le cadre du Mouvement, à un monde plus pacifique;

□ il a entériné le principe du lancement d'une campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre et engagé les composantes du Mouvement à travailler à son application (résolution 2);

□ soulignant la disproportion entre les dépenses consacrées à l'armement et les crédits alloués au développement, le Conseil a indiqué que le Mouvement serait à même d'utiliser efficacement des fonds que des Etats pourraient être disposés à libérer sur les dépenses d'armement, en affectant ces fonds à des projets de développement de Sociétés nationales (résolution 3, "Paix, désarmement et développement");

□ enfin, dans sa résolution 4, le Conseil a invité le Mouvement à poursuivre et à étendre ses activités de diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux, et il a encouragé la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix à promouvoir le développement de méthodes et de moyens visant à faire connaître et comprendre le rôle du Mouvement en faveur de la paix.

Le Conseil des Délégués a adopté par consensus le projet de nouveau règlement sur l'usage de l'emblème par les Sociétés nationales, version révisée du Règlement de

1965; le nouveau règlement tient notamment compte de l'adoption, en 1977, des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Ce projet de règlement sera soumis à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mais les Sociétés nationales ont d'ores et déjà été invitées à l'observer.

Le Conseil a également adopté une résolution sur la mise en oeuvre des Conventions de Genève, laquelle est en même temps un encouragement à l'action du CICR.

Il a pris connaissance d'un rapport conjoint du CICR et de la Ligue sur la politique d'information du Mouvement, document qui reprend les recommandations élaborées lors de l'atelier sur l'information et les relations publiques, qui avait eu lieu à Varna (Bulgarie), en juin (voir ci-après sous "Participation à des réunions de Sociétés nationales"). Le Conseil a fait siennes les recommandations de Varna et invité le CICR et la Ligue à mettre au point, en consultation avec les Sociétés nationales, un ensemble de lignes directrices définissant le cadre de cette nouvelle politique d'information.

Le Conseil a entériné les propositions du CICR et de la Ligue pour la commémoration du 125^e anniversaire du Mouvement.

Enfin, le Conseil des Délégués a remis la médaille Henry-Dunant aux huit lauréats de 1987 (voir sous "Commission permanente").

La Revue internationale de la Croix-Rouge de novembre-décembre 1987 a publié un compte rendu et les résolutions du Conseil des Délégués.

Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix

La Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, créée en 1977 par le Conseil des Délégués, s'est réunie à deux reprises en 1987, sous la présidence de M. Alexandre Hay: XXII^e réunion à Genève, le 6 avril et XXIII^e réunion à Rio de Janeiro, les 17 et 18 novembre. Rappelons qu'en 1986, le Conseil des Délégués a modifié la composition de la Commission; outre des représentants du CICR, de la Ligue, de l'Institut Henry-Dunant, des Sociétés nationales de Yougoslavie et, alternativement, de Suède et de Finlande (en tant que Sociétés organisatrices des deux Conférences mondiales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, à Belgrade, en 1975, et à Aaland et Stockholm en 1984), la Commission comprend

aujourd'hui des membres des Sociétés nationales des pays suivants: République démocratique allemande, Australie, Bénin, Brésil, Colombie, Egypte, Ethiopie, France, Indonésie, Jordanie, Mauritanie et République arabe du Yémen.

Dans ses séances, la Commission a examiné la contribution du Mouvement au respect des droits de l'homme (cf. ci-après, le "groupe d'experts sur les droits de l'homme"), l'éventuelle instauration d'une Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, les réponses des Sociétés nationales concernant la mise en œuvre du programme d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge contre le racisme et la discrimination raciale (programme adopté en 1973). Elle a aussi étudié de nouvelles propositions: la création d'un prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix, la relation entre le désarmement, le développement et la paix, le lancement d'une campagne mondiale pour renforcer la protection des victimes de la guerre, l'information et la diffusion du droit international humanitaire comme contribution à la paix, ainsi que la convocation d'une troisième Conférence mondiale sur la paix. Quant à ce dernier point, la Commission a estimé qu'il importait de donner d'abord suite au Programme d'action de Belgrade, aux conclusions de la Conférence d'Aaland, ainsi qu'aux résolutions sur la paix de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge; les autres propositions nouvelles ont fait l'objet de recommandations à l'intention du Conseil des Délégués qui les a approuvées.

Groupe d'experts sur les droits de l'homme

Créé par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, au mois d'avril, pour donner suite à la décision 1 du Conseil des Délégués de 1985 (point 6b du dispositif), le groupe d'experts sur les droits de l'homme a tenu sa première séance à Genève, les 23 et 24 juin, sous la présidence de M. Diego Uribe Vargas (Colombie).

Ce groupe comprend des représentants du CICR, de la Ligue, des Sociétés nationales d'Algérie, de Colombie, du Danemark, des Etats-Unis, d'Ethiopie, de France, d'Indonésie, de Suède, d'URSS et de Yougoslavie. Il a pour mandat d'étudier la contribution du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au respect des droits de l'homme, ainsi que la relation entre cette contribution et la contribution à la paix. Il a commencé ses travaux par l'examen, du point de vue du Mouvement, des deux Pactes des Nations Unies relatifs aux droits sociaux, économiques et culturels pour le premier, et aux droits civils et politiques pour le second.

Le groupe de travail a soumis un rapport intérimaire à la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, en novembre: la Commission a approuvé la proposition d'envoyer un questionnaire aux Sociétés nationa-

les pour leur demander quelles sont, parmi leurs activités, celles qui peuvent être considérées comme contribuant au respect des différents droits de l'homme.

COMMISSION PERMANENTE

En 1987, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, composée de deux représentants du CICR, de deux représentants de la Ligue et de cinq membres élus par la Conférence internationale de la Croix-Rouge, a tenu deux sessions ordinaires: elle s'est réunie à Genève, le 8 avril, puis à Rio de Janeiro, à plusieurs reprises entre le 19 et le 23 novembre, sous la présidence du Dr Ahmad Abu Goura, président du Croissant-Rouge jordanien.

La Commission permanente a préparé l'ordre du jour et la séance du Conseil des Délégués du 27 novembre. Elle a adapté son propre règlement aux nouveaux statuts du Mouvement, adoptés par la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. Elle a commencé l'examen des suites à donner à cette XXV^e Conférence (aux termes des nouveaux statuts du Mouvement, la Commission permanente doit favoriser la mise en œuvre des résolutions des Conférences internationales).

Enfin, la Commission a examiné les candidatures pour l'attribution de la médaille Henry-Dunant. Cette médaille, attribuée tous les deux ans depuis 1969, récompense des services exceptionnels ou des actes de grand dévouement à la cause de la Croix-Rouge, principalement sur le plan international. En 1987, la médaille a été attribuée à huit personnes: Justice J.A. Adefarasin du Nigeria, ancien président de la Ligue; M. Juan José Vega Aguiar, ancien chef du service de recherches de la Croix-Rouge cubaine; Mme Mary-Josée Burnier, infirmière du CICR; la princesse Gina de Liechtenstein, ancienne présidente de la Société nationale; le Dr Anton Schlögel, ancien secrétaire général de la Croix-Rouge de la RFA; M. Kai Warras, ancien secrétaire général de la Croix-Rouge finlandaise; à titre posthume, M. Enrique de la Mata Gorostizaga, ancien président de la Ligue; à titre posthume, M. Onni Niskanen, ancien secrétaire général de la Croix-Rouge éthiopienne.

Composantes du Mouvement

SOCIÉTÉS NATIONALES

Dialogue avec les Sociétés nationales

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer ses relations avec les Sociétés nationales, le CICR avait antamé, en 1986, une série de missions auprès des dirigeants de ces

Sociétés pour avoir avec eux un dialogue approfondi sur ce que le CICR et les Sociétés nationales peuvent attendre les uns des autres (cf. Rapport d'activité 1986, page 101). En 1987, de nouvelles missions ont été effectuées à cette fin, par des membres du Comité: M. Rudolf Jäckli s'est rendu au Bangladesh, en Malaisie, au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Thaïlande (février-mars); M. Maurice Aubert a séjourné en Belgique, les 19 et 20 mars, et M. Hans Haug en RFA, les 1er et 2 juillet. En outre, le CICR a réuni les Sociétés nationales du Danemark, de Finlande, de Norvège et de Suède, à Morges (Suisse), les 9 et 10 novembre, pour une séance de travail sous la présidence de M. Jäckli.

Par ailleurs, les missions présidentielles ont été l'occasion de nombreux entretiens avec les dirigeants des Sociétés nationales. Ainsi M. Alexandre Hay, le plus souvent accompagné du président élu, M. Sommaruga, s'est rendu en Arabie saoudite (février), au Bahreïn, au Qatar, au Koweït, en Italie (mars), en France, en Turquie, en URSS (avril). M. Sommaruga est allé, en tant que membre du Comité, en Angola (février), au Pakistan (mars), au Salvador, au Costa Rica (avril), puis, en tant que président du CICR, au Royaume-Uni (juin), en RFA (septembre) et au Japon (décembre) (voir aussi sous le pays concerné, dans "L'action sur le terrain").

Reconnaissance d'une nouvelle Société nationale

Sur préavis de la Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales, le CICR a prononcé la reconnaissance officielle de la Croix-Rouge de Grenade, le 12 mars. Conformément à son mandat statutaire, le CICR a informé l'ensemble des Sociétés nationales et la Ligue de cette reconnaissance, qui porte à 145 le nombre de Sociétés nationales membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Croix-Rouge de Grenade a été fondée en 1955 et reconnue comme Société de secours auxiliaire des pouvoirs publics, par décret gouvernemental, en 1981.

Développement des Sociétés nationales

En 1987, le CICR a poursuivi ses efforts pour renforcer l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en contribuant au développement des Sociétés nationales dans les domaines qui lui sont spécifiques. Le programme du CICR — qui est intégré à la stratégie de la Ligue pour les années 80, approuvée par la deuxième session de l'Assemblée générale de la Ligue et par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Résolution No XXV) — comprend ainsi:

le renforcement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales dans certaines situations d'urgence

(conflits armés) ou en prévision de celles-ci;

une assistance technique et juridique pour la création ou la réorganisation de Sociétés nationales;

la promotion et le soutien des projets des Sociétés nationales concernant leurs programmes de diffusion et leurs services d'information (cf. le chapitre consacré à la diffusion du droit international humanitaire);

une assistance pour la mise en œuvre des dispositions des Conventions de Genève et, en particulier, des règles en vigueur sur l'utilisation de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge;

la formation des cadres des Sociétés nationales pour les tâches incombant à ces dernières en cas de conflit armé;

la formation des délégués et du personnel des Sociétés nationales appelés à effectuer des missions pour le CICR et la Ligue.

De nombreuses missions ont été effectuées auprès des Sociétés nationales à partir de Genève ou des délégations régionales du CICR, pour rencontrer les dirigeants de ces Sociétés, pour s'informer des activités qu'elles déploient et de leurs besoins ou encore pour prendre part à des réunions et séminaires au niveau national ou régional.

Concernant la formation des délégués que les Sociétés nationales mettent à la disposition du CICR ou de la Ligue, le CICR a pris part, à titre d'enseignant, à plusieurs cours en RFA, en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, au Danemark, en Finlande, en France, en Islande, en Italie, en Nouvelle-Zélande, en Suède.

L'Agence centrale de Recherches a continué son effort de formation des Sociétés nationales, tant à Genève (cours donné à fin août pour cinq Sociétés nationales; visites approfondies de représentants des Croix-Rouges américaine, australienne et chinoise) qu'à l'étranger: des cours de formation ont été organisés par l'ACR à Budapest (cf. ci-après), à Prétoria pour la Croix-Rouge sud-africaine et à Hyderabad pour la Croix-Rouge indienne; le CICR a également pris part à des séminaires de Sociétés nationales consacrés aux tâches des services de recherches (en 1987, séminaires de la Croix-Rouge britannique, de la Croix-Rouge allemande (RFA), du Croissant-Rouge syrien et de la Croix-Rouge espagnole).

Participation à des réunions de Sociétés nationales

En 1987, le CICR a pris part aux réunions et séminaires suivants, dont certains ont été organisés par lui:

Afrique

à l'assemblée extraordinaire de l'ACROFA (Associa-

tion des Croix-Rouges et Croissants-Rouges d'Afrique francophone), à Rio de Janeiro, le 19 novembre;

□ à la réunion, sous l'égide de la Croix-Rouge norvégienne, des Sociétés nationales d'Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) à Harare du 5 au 8 février, dans le cadre d'un projet régional de "préparation aux désastres", ainsi qu'à la réunion des Sociétés nationales membres du "Southern Africa Programme" à Rio de Janeiro, en novembre, concernant la création d'un institut pour le développement des Sociétés nationales d'Afrique australe.

Amérique latine

□ à l'"atelier Croix-Rouge sur les réfugiés et personnes déplacées en Amérique", à San José (Costa Rica), du 5 au 13 avril; organisé conjointement par la Ligue et le CICR, cet atelier a réuni les Sociétés nationales de Belize, de Bolivie, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, des Etats-Unis, de Haïti, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, de la République dominicaine, du Salvador, du Suriname, ainsi que des représentants du HCR, du CIM et de l'OMS. Il s'agissait du quatrième atelier Croix-Rouge sur ce thème (après celui de Genève en 1985 pour les Sociétés nationales d'Europe et ceux du Rwanda et du Swaziland en 1986 pour les Sociétés nationales d'Afrique). Ces réunions s'inscrivent dans le sillage de la résolution XXI de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge ("Action de la Croix-Rouge internationale en faveur des réfugiés"); leur objectif est de permettre aux Sociétés nationales de mieux se préparer et d'intervenir en connaissance de cause dans le contexte de l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées. Le quatrième atelier a notamment examiné le rôle du CICR et des Sociétés nationales en temps de conflit, ainsi que le rôle de l'Agence centrale de Recherches et des services de recherches des Sociétés nationales;

□ à la XIII^e Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge, à Quito (Equateur), du 30 juin au 3 juillet. Réunion statutaire de la Ligue, la Conférence a été organisée par la Ligue et la Croix-Rouge équatorienne; 21 Sociétés nationales du continent américain y ont participé, ainsi que des observateurs (les Sociétés nationales d'Espagne et de Finlande, le Secrétariat général des Sociétés nationales arabes et le CICR, dont la délégation était conduite par le président Sommaruga). La Conférence a traité essentiellement des problèmes actuels auxquels sont confrontées les Sociétés nationales de la région. Le CICR a évoqué ses préoccupations face au problème de la protection des populations civiles, enjeu des conflits modernes. Concernant le droit international humanitaire, il a souligné l'importance des Protocoles additionnels. Dans une résolution sur la protection des victimes des conflits armés et

des troubles internes, la Conférence a appelé au respect des non-combattants et au respect de l'action du CICR et des Sociétés nationales; elle a aussi encouragé la ratification des Protocoles;

□ à la réunion des présidents et séminaire technique de la sous-région I (Amérique centrale et Amérique du Nord), à Panama, du 30 septembre au 3 octobre.

Europe

□ à l'atelier régional des services de recherches des Sociétés nationales d'Europe et d'Amérique du Nord, à Budapest, du 8 au 15 avril; organisé par le CICR (Agence centrale de Recherches) et la Croix-Rouge hongroise, cet atelier a réuni 25 Sociétés nationales (République fédérale d'Allemagne, République démocratique allemande, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, URSS, Yougoslavie), la Ligue et le Service international de Recherches d'Arolsen. L'atelier a fait suite au séminaire technique international que l'ACR avait organisé à Genève en novembre 1982, où il avait été convenu de tenir des réunions régionales (cf. Rapport d'activité 1982, page 77). Les participants ont débattu des tâches des services de recherches, des méthodes de travail, de la coordination, de la formation du personnel et de la création des Bureaux nationaux de renseignements;

□ au douzième festival international de films Croix-Rouge et de la Santé, à Varna (Bulgarie), du 31 mai au 7 juin. La délégation du CICR était conduite par Mme Denise Bindschedler-Robert, vice-présidente;

□ à l'atelier sur l'information et les relations publiques, qui a réuni les responsables des services d'information de 29 Sociétés nationales, du CICR et de la Ligue, en marge du festival de Varna, et qui a permis un échange de vues approfondi sur l'ensemble des problèmes auxquels est confronté le Mouvement en matière d'information et de relations publiques; une dizaine de recommandations ont été adoptées visant à une meilleure coopération dans ce domaine; il s'agit notamment, pour la Ligue et le CICR, d'établir un programme d'action avec les Sociétés nationales concernées, afin d'aider les Sociétés nationales en développement dans leurs efforts pour mettre au point leurs activités d'information, de diffusion et de relations publiques;

□ à la VII^e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques, à Bucarest, du 13 au 18 juillet; le CICR était représenté par le professeur Daniel Frei, membre du Comité;

□ aux réunions des responsables des relations publiques

des Sociétés nationales germanophones (République fédérale d'Allemagne, Autriche, Suisse), à Vienne, les 20 et 21 juillet, et à Genève, les 13 et 14 octobre, organisées respectivement par la Croix-Rouge autrichienne et par le CICR;

□ au séminaire international sur la "santé, facteur de paix et de développement" qui s'est tenu à Moscou, du 14 au 18 septembre et qui a été organisé par l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS et la Ligue, avec la participation de 48 Sociétés nationales des cinq continents, du CICR, de l'Institut Henry-Dunant et de l'OMS. Le séminaire a traité de la contribution du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la paix, à travers ses activités dans les domaines de la santé et du développement;

□ à l'atelier de la Croix-Rouge sur les problèmes psychologiques des réfugiés et demandeurs d'asile, à Vitznau (Suisse), du 6 au 11 octobre. Organisé par la Ligue, cet atelier a réuni des représentants de douze Sociétés nationales européennes, du Comité intergouvernemental pour les migrations, du HCR, d'organisations non-gouvernementales, ainsi que divers spécialistes.

Moyen-Orient

□ à la XVIII^e Conférence des Sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes, à Doha (Qatar), du 2 au 5 mars; la délégation du CICR était conduite par le président Hay. La Conférence a notamment adopté des résolutions visant à encourager les Etats à ratifier les Protocoles et à combattre tout abus dans l'utilisation de l'emblème. (Les séminaires se rapportant plus spécifiquement à la diffusion du droit international humanitaire sont rapportés sous le chapitre concerné; ceux qui ont un caractère national sont rapportés sous le pays concerné, dans "L'action sur le terrain").

Rencontres entre les Sociétés nationales et le CICR

Une réunion d'information sur les actions spéciales faisant l'objet d'appels de fonds a eu lieu au siège du CICR, les 1er et 2 avril; les Sociétés nationales de 17 pays y ont pris part (Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Islande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, RFA, Royaume-Uni, Suède, Suisse).

A l'occasion du Conseil exécutif de la Ligue, le CICR a organisé, le 8 avril, une réunion d'information (présentation des principales activités du CICR, suivie de débats) pour les représentants des Sociétés nationales venus à Genève.

Fonds de l'Impératrice Shôken

La Commission paritaire (Ligue-CICR), chargée de la distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken, s'est réunie à Genève, le 17 février et le 2 avril, en présence de représentants de la Mission permanente du Japon. La commission a décidé de procéder à la 66^e distribution des revenus, dont ont bénéficié les neuf Sociétés nationales des pays suivants : Bahamas, Jordanie, Pakistan, Philippines, Sainte-Lucie, Sao Tomé e Príncipe, Sierra Leone, Suriname et Uruguay, pour l'achat de véhicules et d'équipements de secours, ainsi que pour l'achat de matériel de formation pour les secouristes (*la Revue internationale de la Croix-Rouge de juillet-août 1987 a publié le détail de cette distribution, ainsi que le bilan et le compte de résultat du Fonds au 31 décembre 1986*).

Le Fonds Shôken a été créé en 1912, par un don de l'Impératrice du Japon, dans le but de favoriser le développement des activités humanitaires des Sociétés nationales. Par la suite, le Fonds a reçu plusieurs dons de la famille impériale, du gouvernement et de la Croix-Rouge du Japon.

L'année 1987 a été celle du 75^e anniversaire du Fonds Shôken; à cette occasion, la Commission paritaire a publié une brochure qui relate la création et le développement du Fonds et récapitule les distributions des revenus attribués depuis 1921.

Médaille Florence Nightingale

Après avoir examiné les candidatures présentées par les Sociétés nationales, le CICR a décerné, le 12 mai, la médaille Florence Nightingale à 46 infirmières diplômées ou auxiliaires volontaires de 23 pays. Il s'est agi de la 31^e distribution de cette médaille. Attribuée tous les deux ans, elle récompense des membres actifs ou des collaboratrices régulières de Sociétés nationales ou d'institutions de soins médicaux affiliées, pour leur courage et leur dévouement exceptionnels en faveur des blessés, des malades, des infirmes ou de toute personne menacée dans sa santé, et cela, en temps de guerre comme en temps de paix (*la Revue internationale de la Croix-Rouge de mai-juin 1987 a publié les noms des lauréates*).

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le CICR et la Ligue entretiennent des contacts quotidiens, notamment sur des questions opérationnelles. Par ailleurs, le CICR a été invité à suivre, en qualité d'observateur, les XIX^e et XX^e sessions du Conseil exécutif de la Ligue, à Genève, en avril et à Rio de Janeiro, en novembre, ainsi que la VI^e session de l'Assemblée générale de la Ligue, à Rio.

Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales

La Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales s'est réunie trois fois en 1987: 64^e séance le 13 février, 65^e séance le 28 avril et 66^e séance le 1^{er} octobre.

En application des résolutions VI de la XXII^e Conférence internationale et XX de la XXIV^e Conférence, la Commission conjointe a examiné des projets de modification de statuts, soumis par douze Sociétés nationales. Elle a également étudié les cas de seize Sociétés en formation. L'une d'entre elles, celle de Grenade, a été reconnue en 1987, à la suite d'une mission conjointe de la Commission dans ce pays, en février.

*
* *

Institut Henry-Dunant

Le CICR, la Ligue et la Croix-Rouge suisse sont membres de l'Institut Henry-Dunant qu'ils président à tour de rôle pour deux ans; depuis le mois de juin 1986, c'est le vice-président du CICR, M. Maurice Aubert, qui assure la présidence de l'Institut.

Comme par le passé, le CICR a pris part, à titre d'enseignant, à plusieurs réunions organisées par l'Institut:

□ au séminaire d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge pour les cadres et volontaires de la Croix-Rouge suisse (Genève, 14-15 mars);

□ au XII^e cours d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge pour les cadres et volontaires des

Sociétés nationales (Genève, 11-22 mai); donné en espagnol, ce cours a réuni 19 Sociétés nationales d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe;

□ au V^e programme sur le droit international public et le droit international humanitaire pour étudiants en droit américains, organisé avec la collaboration de l'université de Santa Clara, Californie (Genève, 10 juin — 3 juillet).

*
* *

Coopération dans le domaine médical

En 1987, le CICR, l'OMS et la faculté de médecine de l'université de Genève ont organisé, pour la deuxième fois, un cours de formation intitulé "HELP 87" ("Health Emergencies in Large Populations"), destiné à des médecins, infirmiers, nutritionnistes et ingénieurs sanitaires ayant déjà une expérience de la médecine d'urgence ou de la médecine du tiers monde. Ce cours s'est tenu à Genève, du 15 juin au 10 juillet; il a réuni 25 participants, dont 17 venaient du Mouvement et les autres, de l'OMS, du HCR, de la "Pan American Health Organisation". Les objectifs de ces cours sont notamment de former du personnel hautement qualifié pour des interventions en cas de catastrophes et de favoriser une collaboration optimale entre les divers organismes humanitaires engagés sur le terrain.

En outre, comme en 1986, le CICR a réuni des experts en chirurgie de guerre, à Genève, du 9 au 12 juillet, dans le cadre de la préparation d'un manuel de chirurgie de guerre. Cette deuxième table ronde d'experts a permis de mettre au point le contenu du manuel.